

[Accueil](#)
[Actualités](#)
[Institut](#)
[François Mitterrand](#)
[Publications](#)
[Espace adhérents](#)



La Lettre n° 8

L'Europe de Mitterrand
par Hubert Védrine
François Mitterrand,
l'euro péen
par Jean Musitelli
1981-1995 : l'Europe des
chantiers
par Jean-Luc Sauron
« J'y étais, j'y croyais » :
les origines de
l'engagement européen
de François Mitterrand
par Georges Saunier
Espoir et volonté d'une
génération
par Gérard Jacquet
Construction européenne
1981-1995
Mitterrand, européen dès
l'après-guerre
Les retrouvailles de
Fontainebleau : la
politique européenne de
François Mitterrand de
1981 à 1984
par Georges Saunier
Les rivages de l'Union
par Catherine Lalumière
Le Traité de Maastricht : la
dernière grande oeuvre
européenne de François
Mitterrand
par Elisabeth Guigou
Rwanda : les faits
par Hubert Védrine
Hommage à Georges
Beauchamp
par Hubert Védrine
La France, l'Italie face à la
question des extraditions



Rwanda : les faits

Point de vue | par Hubert Védrine le 15 juin 2004

Thématiques

Rwanda

Compte tenu des absurdités qui ont été écrites à ce sujet, les lecteurs du Bulletin de l'IFM ont droit, me semble-t-il, à un rappel objectif de la politique que François Mitterrand a entendu mener au Rwanda.

Dans ce petit pays d'Afrique Centrale les colonisateurs allemands à partir de 1898, et surtout belges après 1923, avaient systématiquement favorisé - pour s'appuyer sur elle - la très petite minorité tutsie représentant environ 15% de la population et renforcé son pouvoir sur la masse paysanne hutu, 85% environ.

À l'indépendance en 1962, les Hutus se révoltèrent et massacrèrent un grand nombre de Tutsis. Ils mirent la main sur leurs richesses, leur bétail, et le pouvoir. Une partie des Tutsis s'enfuit en Ouganda, pays voisin, une autre resta sur place. À partir de là, la donnée de base de la politique rwandaise fut l'espoir et le projet des Tutsis de l'extérieur de rentrer au Rwanda, et la crainte des Hutus de les voir venir récupérer leurs richesses et leur pouvoir et la volonté de les en empêcher. Des massacres de Tutsis par des Hutus eurent lieu à diverses reprises dans les années 60 et 70.

À l'indépendance, les Rwandais s'étaient tournés vers la France. Le Général de Gaulle les avait accueillis dans l'ensemble africain francophone. Sous Valéry Giscard d'Estaing fut signé un accord de coopération des gendarmeries. Après 1981, François Mitterrand ne remit pas en cause cet héritage et cette politique.

En Ouganda, les enfants des Tutsis rwandais exilés s'impatientaient. Un jeune leader était apparu, Paul Kagamé, qui avait créé le FPR, Front Patriotique Rwandais pour reconquérir le Rwanda. Il avait aidé le chef rebelle ougandais Museweni, familialement lié aux Tutsis, à renverser le Président Obote, successeur d'Amine Dada, et à prendre le pouvoir à Kampala. À charge de revanche... Au Rwanda, sous le régime du Président Habyarimana, les Tutsis étaient surveillés, menacés, voire victimes d'exactions. La mention Tutsis/Hutus, remontant au protectorat belge, était toujours en vigueur sur les cartes d'identité.

En 1990, Paul Kagamé soutenu par l'armée ougandaise, entreprit de prendre le pouvoir par la force à Kigali. Ne représentant que les Tutsis de l'extérieur, donc une partie seulement de 15% de la population du Rwanda, il ne pouvait de toute façon pas y parvenir autrement. Face à cette attaque, le Président rwandais Habyarimana demanda l'aide de la France. François Mitterrand estima, comme il l'avait fait en 1983 au Tchad face aux prétentions libyennes, que si la France laissait renverser en Afrique, par la force, un gouvernement majoritaire lié à elle par des accords de coopération, de Dakar à Djibouti, sa garantie et sa protection ne vaudraient plus rien et que ses pays s'armeraient alors à outrance. Ligne gaullo-mitterrandienne. Il décida donc une politique en deux volets :

1) aider, former et équiper l'armée rwandaise pour qu'elle puisse résister aux attaques de l'Ouganda et du FPR,

2) mais en même temps, traiter le fond du sujet en obligeant par diverses pressions le gouvernement majoritaire hutu à partager le pouvoir avec les Tutsis et à former un gouvernement de coalition.

C'est ce second point qui est constamment omis ou minimisé.

Les extrémistes hutus et tutsis virent aussitôt pour eux le danger de cette politique. Si la France réussissait, les Hutus ne garderaient pas tout le pouvoir ; les Tutsis ne le récupéreraient pas en entier. Les extrémistes hutus firent donc tout pour empêcher la France de réussir.

La France parvint quand même à faire signer par les uns et par les autres, le 4 août 1993, les accords d'Arusha au prix de très fortes pressions sur les deux camps. Ces accords organisèrent donc ce partage du pouvoir au plus haut niveau que le président Habyarimana finit par accepter en se détachant de son opposition interne.

Les extrémistes hutus commencèrent à attiser la haine de la population hutue contre les Tutsis du Rwanda, présentés comme la future cinquième colonne de la reconquête tutsie, et à pousser à l'extermination, et même pour certains d'entre eux, à la préparer. De son côté le FPR activait ses préparatifs militaires et renforçait sa pression sur la frontière. A chaque nouvelle pression externe correspondait un durcissement hutu interne. Comme il était prévu de longue date, hormis une vingtaine d'assistants militaires techniques qui agissaient dans le cadre de l'accord de coopération militaire, pour protéger le Rwanda contre les agressions extérieures, les forces françaises furent retirées après les accords d'Arusha, et remplacées par un contingent militaire international avec mandat de l'ONU.

Dans ce contexte, ceux qui abattirent, le 6 avril 1994, l'avion qui transportait les présidents rwandais et burundais, pulvérisèrent les dernières chances de solution politique soutenue par la France et déclenchèrent l'engrenage vers l'enfer. Le FPR saisit aussitôt l'occasion de marcher militairement sur Kigali. Mais dès l'assassinat de leur président, les plus durs parmi les Hutus avaient déclenché, sous prétexte de le venger, des massacres de Tutsis à grande échelle qui tournèrent vite au génocide. L'attentat fut attribué soit aux extrémistes hutus - Habyarimana étant « coupable » à leurs yeux d'avoir cédé aux pressions françaises - soit au contraire au FPR - Kagamé ne pouvant courir le risque d'une réussite de la politique française, sauf à rester horsjeu, et ayant besoin d'un motif pour intervenir. Le juge Bruguière estime avoir des preuves et des témoignages directs de la responsabilité de Kagamé.

Au début des massacres, mis à part les 450 parachutistes français envoyés pour aider au rapatriement des Français, et les assistants militaires déjà cités, qui étaient sur le point de partir, il n'y avait donc sur place que des forces de l'ONU, essentiellement belges.

La Belgique les retira après que plusieurs casques bleus belges aient été massacrés. Dès les premiers jours la France saisit le Conseil de sécurité pour que soit envoyée d'urgence une force d'interposition. Mais aucun pays ne répondit. Les États-Unis, échaudés par leur dix-huit tués en Somalie, bloquèrent tout engagement. C'est devant cette inertie que François Mitterrand et Edouard Balladur se résolurent à agir seuls et à organiser, avec l'autorisation du conseil de sécurité donnée le 22 juin 1994, l'opération Turquoise. Cette opération fut annoncée par un communiqué commun du Président et du Premier ministre le 18 juin 1994. Celle-ci eut pour seul but la protection de la population civile fuyant vers la République Démocratique du Congo et le sud du Rwanda, tandis que le FPR prenait le pouvoir à Kigali.

Les accusations contre la politique française sont très violentes, voire délirantes. Certaines sont de bonne foi, et émanent de gens sincèrement bouleversés. D'autres sont calculées ou instrumentalisées. Elles sont surtout venues de journalistes, d'ONG, de personnalités politiques tutsies, africaines anglophones, anglaises, américaines et belges. Mais elles ont été reprises au premier degré sans examen par la majeure partie de la presse française, à l'exception notable de Stephen Smith dans « Le Monde » qui n'approuve pas pour autant la politique française, mais fait à son sujet des critiques rationnelles. Ces attaques ont repris à grande échelle en avril 2004 quand Kigali a réagi violemment par une contre-attaque à sa

mise en cause par le juge Bruguière. En revanche, les Africains francophones, les autorités belges, américaines et onusiennes ont été très prudentes.

Ces accusations contre la France se focalisent en général sur les seules semaines du génocide. Elles font l'impasse sur les données générales de la politique africaine de la France, de De Gaulle à Mitterrand ; sur le précédent du Tchad ; sur la situation au Rwanda depuis l'indépendance ; sur la politique de Museweni ; sur celle de Kagamé ; sur les pressions de la France qui ont abouti aux accords d'Arusha, élément essentiel ; sur la politique des Etats-Unis dans la région ; elles négligent la question de l'attentat et ne s'intéressent pas à ce qu'est devenu le régime rwandais par la suite ni aux massacres commis par son armée dans le Nord-Est de la République Démocratique du Congo, ni à sa rupture avec l'Ouganda. Il ne s'agit pour les accusateurs que de démontrer que « La France coopérait avec un régime qui préparait un génocide » en présentant des « preuves ».

Exemples :

- la France ne pouvait pas ne pas savoir ce qui se préparait. Mais comme je l'ai rappelé, c'est justement parce qu'elle craignait de nouveaux massacres qu'elle s'était impliquée à un tel point ;
- des militaires français ont coopéré et formé les militaires rwandais : mais ce n'était pas caché, et cela n'a pas de rapport avec les massacres entre rwandais, mais avec les menaces à la frontière de l'Ouganda ;
- des livraisons d'armes ont continué après le début des massacres : les dernières livraisons d'armes à l'armée rwandaise contre l'offensive ougando-FPR ont continué quelques jours après le début des massacres, mais bien sûr ceux-ci n'ont pas eu lieu avec des armes françaises ;
- l'opération Turquoise avait pour objet d'aider les génocidaires à fuir : accusation sans fondement. Si cela avait été son intention, la France n'aurait pas attendu une autorisation du conseil de sécurité pour y aller ! De toute façon c'est absurde, les génocidaires pouvant partir par n'importe quelles frontières, en dehors de celles de l'Ouganda. Et de fait, ils sont notamment partis par Goma.

Il peut y avoir eu des zones d'ombre de la part de certains cercles ne voulant pas donner toutes les informations aux autorités françaises, mais cela ne justifie en aucun cas ces formulations.

Du coup ce réquisitoire partial et unidimensionnel, et ce véritable déferlement de francophobie ont étouffé les vraies questions que soulève cette tragédie.

À l'origine François Mitterrand a-t-il eu raison de ne pas vouloir laisser gagner militairement l'Ouganda et le FPR ? Mais qu'aurait-on dit s'il avait laissé faire ? Quelles conséquences cela aurait-il eu sur toutes les autres rebellions ? Dans cette hypothèse, ne peut-on penser que les massacres déclenchés par l'offensive du FPR auraient eu lieu plus tôt, dès 1990 ?

Dès lors que François Mitterrand avait décidé de s'engager, n'a-t-il pas été trop confiant, ou irréaliste, en pensant que l'on pouvait imposer aux Tutsis et aux Hutus, grâce aux accords d'Arusha, de partager le pouvoir ? Cette remarque reste d'ailleurs valable aujourd'hui avec les accords de Marcoussis et la Côte d'Ivoire...

Pour réussir, la France n'aurait elle pas dû disposer directement ou indirectement, via les Etats-Unis, d'un levier sur l'Ouganda pour obtenir que Museweni arrête de soutenir militairement Kagamé ? Il est certain que Museweni pouvait stopper l'offensive du FPR : il avait d'ailleurs proposé à un envoyé français de le faire si la France lui livrait des missiles pour combattre la rébellion au nord, aidée par Khartoum. François Mitterrand ne voulut pas prendre cette responsabilité. L'offensive FPR se poursuivit.

Autre question : les conditions de décision, et de contrôle parlementaire de telles interventions sont elles suffisantes ? Faut-il les modifier ?

Finalement qui doit essayer de prévenir de tels engrenages internes/externes ? Les dirigeants du pays ? Les pays voisins ? Mais que faire si ceux-ci sont partie prenante ? Les organisations africaines régionales ? Mais que faire si elles se révèlent incapables d'agir ? La « communauté internationale » ? Mais elle n'est que la somme de ses membres. Il ne reste alors que celui qui est prêt à agir seul ? Mais s'il est accusé de tout, demain ce ne sera personne... Il faut y réfléchir.

Ma conclusion, et ma conviction, sont que l'action de la France, hélas seule, a retardé le génocide jusqu'en 1994. Malheureusement pour les Rwandais, la politique de la France a échoué. Cela ne justifie en rien les extravagantes accusations lancées contre elle qui, de plus, ne débouchent sur aucune explication ni proposition. Elles risquent au contraire de conduire à ce qu'aucun pays ne veuille se mêler d'empêcher d'autres drames annoncés.

Quant aux sommations d'avoir à demander pardon, brandies par beaucoup d'inquisiteurs autodésignés, on s'interroge. Qui devrait demander pardon ? À qui ? De quoi ? Dans l'espoir de résoudre quel problème ? Laissons là ce méli-mélo. Pour prévenir à l'avenir de telles horreurs, mieux vaut essayer de comprendre honnêtement et sans a priori, quels enchaînements ont conduit à la tragédie de 1994 et à ses suites.